

Années 1970 LA CRÉATION DU PORT



Etude d'aménagement du port de Dégrad-des-Cannes

L'aventure débute en mars 1968 avec l'arrivée de plusieurs membres d'un bureau d'étude munichois (Infrastruktur Projekt Assoziation Munich) pour mener à bien une étude, financée par les Fonds Européens de Développement, portant sur l'opportunité d'un développement d'une zone industrielle et portuaire dans le secteur de Dégrad-des-Cannes. En préambule de l'étude, les auteurs avertissent que le choix du site a été effectué par les autorités compétentes avant de faire appel à eux pour l'élaboration du projet.



© BD ORTHO® IGN 1969

Début de la construction du port de Dégrad-des-Cannes

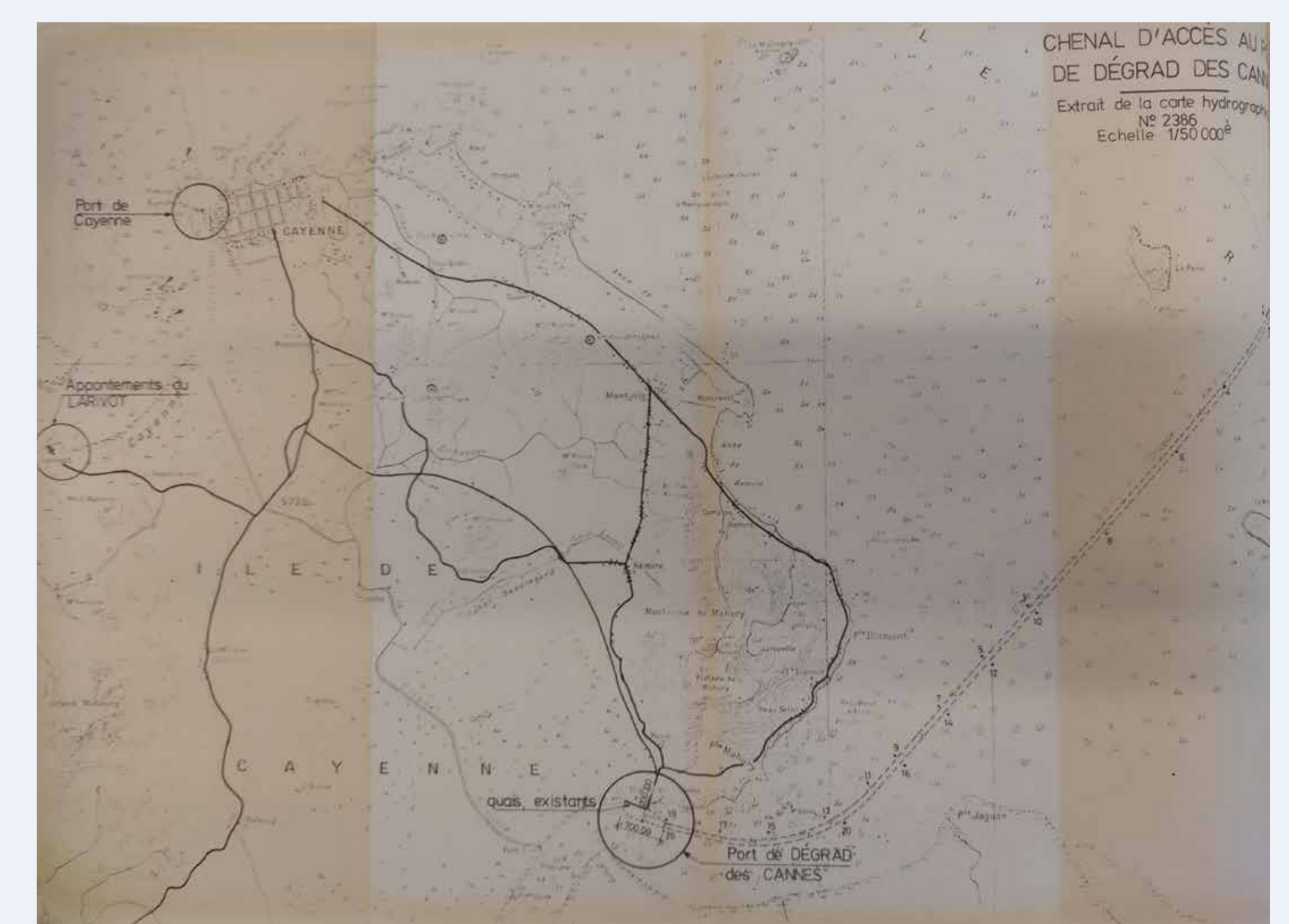
Un consortium d'entreprises franco-hollandaises Dodin, Marcellin et Zanen-Verstoep a obtenu le marché de réalisation des travaux du port de Dégrad-des-Cannes. Evalué à 41,7 MF, ce chantier durera 4 ans. Le service maritime de la Direction Départementale de l'Équipement en assure la direction administrative durant sa construction.



© CCIG-GPM 1973

Entretien du chenal d'accès

Depuis la mise en service du port de Dégrad-des-Cannes et jusqu'en 1977, les conditions de navigabilité dans le chenal ne s'étaient guère améliorées rendant difficile l'accès des navires de gros tonnages et impactant considérablement l'approvisionnement de la Guyane. Les procédés de dragage préconisés se sont avérés insuffisants face à l'envasement chronique du Mahury. De 1974 à 1977, des recherches et de nombreux essais ont été menés aboutissant en avril 1977 à la mise en service d'un chalutier doté d'un équipement spécifique : une drague dite "à l'américaine". Une pompe aspire le mélange eau-vase déversé le long du navire. Les sédiments sont ensuite disséminés au large par l'action des courants.



© Archives territoriales de Guyane cote 1303W221 1989

1968

1969

1970

1974

1977

Concession portuaire attribuée à la CCIG

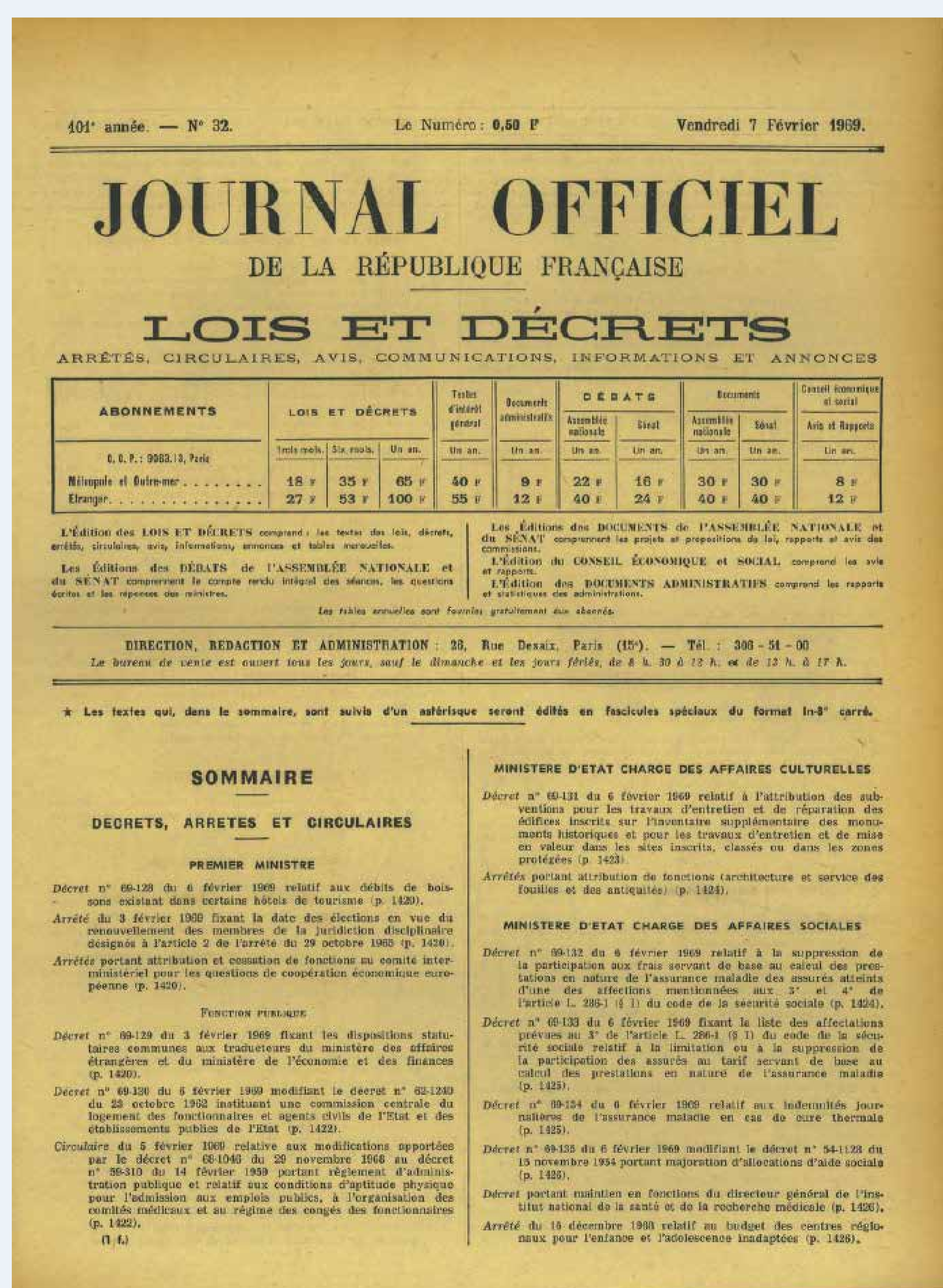
En application du décret n° 69-140 du 6 février 1969 et de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1969 relatif aux concessions d'outillage public, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane bénéficie d'une concession générale d'outillage public pour les ports de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni. Par arrêté préfectoral n°766 du 17 mai 1974, la concession du port du Larivot et du port de Dégrad-des-Cannes est confiée à la CCIG. Dégrad-des-Cannes comprend les zones de chargement et de déchargement, le hangar, les aires de stockage à l'air libre, les réseaux de distribution d'eau et d'électricité de l'enceinte portuaire.

Mise en service du port de Dégrad-des-Cannes

Le port de Dégrad-des-Cannes rentre en activité en décembre 1974 à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral n°1974 du 29 novembre 1974. Les grandes orientations du développement économique déclinées dans le Schéma Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'Île-de-Cayenne approuvé en 1975, témoignent de la grande importance donnée à l'ouverture de cette nouvelle infrastructure. Le nouveau port est alors destiné à traiter l'essentiel du trafic commercial du territoire. A sa mise en service, la zone portuaire aménagée couvre environ 6 ha avec :

- un quai principal de 309 m de long avec 2 postes d'accostage de 150 m (actuels quais 1 et 2) réservés aux opérations commerciales ;
- un quai de 62 m de long destiné aux engins de servitude et de batellerie ;
- un hangar de 4 000 m² dont 800 m² de bureaux.

A l'exception des hydrocarbures (reçus au port du Larivot), le port assure la quasi-totalité du trafic import-export de la Guyane avec 110 000 t/an. Le port de Cayenne, qui assurait la totalité du trafic de marchandises, a pratiquement cessé toute activité depuis l'ouverture du port de Dégrad-des-Cannes.



© Journal Officiel Légifrance 1969



© BD ORTHO® IGN 1976

Pour la Guyane, une plateforme portuaire performante, durable et résiliente

